



# Les échos de Saint-Jean

## DECEMBRE 2005



### SAINT JEAN, LE SOLEIL ET LA NEIGE



#### EDITO

La douceur d'octobre et les restes colorés de l'automne nous laissent entrevoir de belles journées d'hiver avec le froid, le soleil et une neige poudreuse et légère. Mais avant, il faudra endurer les jours plus difficiles des chutes de neige.

D'ores et déjà, nous préparons le chasse-neige, les palissades et les jalons pour se repérer.

L'engin, tout d'abord :

C'est un JCB Fastrac de 115 cv à quatre roues égales (plus d'adhérence). Cet engin tout équipé fait 9 mètres de long et 3,5 mètres de large lame ouverte (à titre de comparaison, une voiture moyenne mesure 4,50 m de long et 1,8 m de large). Autant dire qu'il lui faut de la place pour manœuvrer. Il possède évidemment beaucoup de puissance pour déneiger les routes entre hameaux et bien sûr, peu de maniabilité dans les passages étroits. C'est un compromis pour répondre à la diversité de nos situations. Il a déjà 7 ans et 3 500 heures au compteur.

A titre indicatif, tout équipé, il faut 100 000 € pour le remplacer.

Le parcours et les horaires ensuite :

En temps normal, l'engin quitte le garage communal à 4 heures du matin, passe par les Perrins et le Villaret puis se dirige vers les Arnauds par la route derrière l'école. Il redescend ensuite faire les Prats pour revenir à Saint Jean par les Bourdaris, après avoir fait Font-Reynier. Il fait alors Saint Jean et les Pellissiers. Il faut 4 heures pour faire le parcours, ce qui lui permet d'être vers 8 heures à Saint Jean, aux abords de l'école pour faciliter la rentrée des élèves.

Ceci, quand tout se passe bien !

Ensuite, dans la matinée, il repart pour refaire le parcours et améliorer les croisements, faire les parkings et élargir les passages. L'après-midi et le soir, c'est en principe le même parcours suivant les conditions météo.

Premier constat : il faut quatre heures pour faire le tour de la commune, donc et même en cas de tempête, quand vous voyez passer le chasse-neige, sachez qu'il ne repassera pas avant 4 ou 5 heures, même si parfois la route est bouchée 1 ou 2 heures après. Il faut aussi refaire le plein et le chauffeur doit faire des poses.

Deuxième constat : en cas de forte tempête, la priorité est donnée aux routes inter hameaux et pas à l'intérieur des hameaux ou aux parkings et carrefours.

**EDITO (suite) :** 

Troisième constat : vu les dimensions du chasse-neige, quand vous stationnez votre voiture au bord de la route, il faut laisser la largeur de 2 voitures pour que l'engin puisse travailler comme il faut. De même, quand vous déneigez votre entrée ou une place de parking, ne remettez pas la neige sur la route, car elle reviendra sous forme de bourrelet lors du passage du tracteur.

Il y a aussi les dépannages le long des routes : sortir une voiture du fossé ou d'une congère, tirer un camion, qui prennent soudain 1 ou 2 heures.

Toutes ces informations sont évidemment valables lorsque tout se passe bien. (le tracteur tourne parfois jusqu'à 20 heures par jour)

Il y a malheureusement des pannes ou de la casse sur l'engin ou la lame et il faut alors le temps de réparer. Il y a aussi la maladie ou l'indisponibilité des chauffeurs qui nous prive parfois d'une partie de nos effectifs.

Il y a aussi la chute brutale qui démarre dans la nuit et pendant le week-end, provoquant une réponse parfois tardive de nos services.

Le déneigement n'est pas une science exacte et nous pouvons parfois être traités d'incompétents par tous les "spécialistes" de Saint Jean, mais remettre en cause le dévouement, la probité et l'honnêteté des chauffeurs, est intolérable.

Donc, pour que tout se passe le mieux possible, pensez impérativement à laisser le passage de l'engin lorsque vous stationnez votre voiture le long de la route, même s'il faut parfois prendre la pelle à neige et faire une place dans le bourrelet.

De même, si vous stationnez dans votre entrée, reculez suffisamment le véhicule pour laisser un passage suffisant.

En conclusion et pour paraphraser J.F. Kennedy : "ne vous demandez pas ce que fait la commune pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la communauté".

Bons hivers et à nous revoir sur les routes enneigées.

Patrick REYNIER-POETE

**TRAVAUX DE DRAINAGE A LAUMINE**

Les services R.T.M. (Restauration des Terrains de Montagne) nous ont alerté sur les risques potentiels de glissement de terrain sur la partie Nord des Creys, au-dessus des constructions de Laumine.

Le projet établi et les accords de subvention obtenus de la Région et du Conseil Général, l'entreprise Lionet a réalisé les travaux de drainage des terrains, captage des eaux de ruissellement et remise en état du chemin des Creys.

Ces travaux, placés sous la responsabilité et contrôlés par le service R.T.M., se sont déroulés au cours de l'été 2005 pour un montant de 22 423 € subventionné à 80 %.

Au moment où l'information (télévision, journaux) nous relate régulièrement des catastrophes naturelles, glissement de terrains, coulées de boues, gageons que ces travaux permettront une totale mise en sécurité des habitations de Laumine.

**DEFICIT EN EAU AUX ARNAUDS ET  
FONT-REYNIER :  
REPRISE DE LA FERME TRACOL DEPUIS  
LES PRATS**

A nouveau cette année, les ressources en eau des sources des Arnauds se sont trouvées à la limite de la demande de la consommation pour les habitants des Arnauds, Font-Reynier, Ferme Tracol.

A la mi-août, la source des Arnauds amont a tari pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Nous avons pompé au réservoir aval (Font-Reynier) pour alimenter le réservoir des Arnauds amont, et ce jusqu'à début novembre.

En septembre, une fuite sur un branchement à Font-Reynier nous a fait craindre une plausible restriction. La demande était plus importante que l'apport de la source. La fuite trouvée et réparée, la situation est revenue meilleure sans pour autant avoir une réserve importante de nos ressources.

Aussi, pour anticiper sur un prolongement et l'aggravation du déficit en eau sur les sources des Arnauds amont et aval avec l'arrivée de deux nouvelles constructions à Font-Reynier, le conseil municipal a décidé de réaliser une canalisation depuis le réseau communal aux Prats pour alimenter la ferme Tracol en période d'étiage.

La ferme Tracol représente à elle seule 50 % de la consommation des Arnauds et Font-Reynier.

Le conseil municipal a confié à la DDA (direction départementale de l'agriculture) la mission de maîtrise d'œuvre pour élaborer le projet et accompagner la commune dans sa réalisation pour un montant de 3 000 € d'honoraires. Le projet est estimé à 60 000 € sur lesquels nous pouvons escompter au minimum 55 % de subvention du



conseil général, voire 80 % si l'agence de l'eau apporte sa contribution au projet.

La réalisation de cette nouvelle canalisation devrait se réaliser en 2006.

De façon générale, espérons que les réserves en eau retrouvent une situation normale.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EDF ET FRANCE TELECOM AUX PRATS (SUITE ET PRESQUE FIN)**

Comme prévu, nous avons complété l'enfouissement des réseaux EDF, éclairage public sur le hameau des Prats, côté Font-Reynier pour un coût total de 21 000 € subventionné à 80 %.

Il reste à France Telecom à réaliser le câblage du réseau souterrain. Bien que l'ensemble des canalisations aient été réalisées et réceptionnées conformes, pour des raisons de crédits budgétaires internes à l'entreprise de France Telecom, les réseaux de câblage se trouvent reportés en 2006 pour ensuite déposer poteaux et fils aériens.

En 2006, il sera demandé à la communauté de communes de reprendre la voirie avec la création de parkings en accotement et la pose de trois lampadaires supplémentaires.

Avec la concrétisation espérée en 2006 de l'aménagement de sécurité du carrefour avec la route départementale, ce seront plusieurs investissements importants qui auront été réalisés sur le hameau des Prats, au cours de ces cinq dernières années.

### **EXPLOITATION DES BOIS : PISTE SUR LE DEVANT DE CONNEX**



L'aménagement forestier 1998-2012 prévoit l'exploitation des bois sur la parcelle 11 au-dessus du Villaret sur plus de 10 hectares. Les bois à couper sont des épicéas de bois moyens de 120 à 130 d'âge avec un mélange de quelques gros hêtres et mélèzes d'Europe. La règle de culture préconisée est une première coupe de régénération prélevant la moitié des tiges d'épicéas et de mélèzes et en priorité les arbres dépérissant. On maintiendra les quelques sapins pectinés préexistants qui assureront le rôle de semenciers.

Pour permettre d'exploiter les bois, il est nécessaire de réaliser deux pistes forestières à l'intérieur de la parcelle. Ces pistes auront une emprise de 3 mètres, celle du haut pénétrera la forêt sur 440 mètres pratiquement à plat et fera la jonction avec la piste de Notre Dame de Vaulx.

Celle du bas, d'une longueur de 110 mètres, sera le prolongement du chemin existant qui part du Villaret et qui viendra se raccorder sur la route forestière de Notre Dame de Vaulx.

Pour réaliser cette jonction, le projet traverse deux parcelles privées de 6 030 m<sup>2</sup> et 3 165 m<sup>2</sup> que nous avons acheté pour un montant total de 1 177 €.

Le coût des travaux pour la réalisation des deux pistes est estimé à 5 500 €, diminué de 1 000 € pour la vente des bois d'emprise.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux, piquetage, consultation des entreprises, suivi du chantier, l'ONF propose un prix forfaitaire de 1 400 €.

Le produit escompté de la vente des 280 m<sup>3</sup> de bois est de 6 500 €.

Le bilan peut paraître faible, mais devrait se rentabiliser dans les années futures au cours des prochaines coupes.

Notre forêt a besoin qu'on l'entretienne et qu'on coupe les bois les plus vieux pour permettre une régénération avec de nouvelles essences. Et puis, pensons à nos anciens qui ont réalisé cette plantation d'épicéas il y a 120 à 130 ans, qui n'auraient pas aimé la voir emportée par une éventuelle tempête ou que les bois dépérissent par maladie.

### **REFECTION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'EGLISE (Suite)**



En 2004, nous vous informions des conclusions des spécialistes en bâtiment consultés, conservateurs du patrimoine, CAUE, architecte, sur les travaux à réaliser à l'extérieur de l'église avant de reprendre les peintures intérieures.

L'ensemble des personnes qui a visité notre église préconise la réfection de la toiture côté sud et la suppression de la "carapace" ciment des murs extérieurs avec décrépiage et réalisation d'un enduit à la chaux qui permettra d'évacuer l'humidité retenue à l'intérieur des énormes murs des édifices, afin que la pierre "respire".

Pour nous accompagner dans cette réhabilitation, le conseil municipal a choisi



Mme Bonnard Marie-Françoise, architecte, spécialisée en édifices religieux (Mme Bonnard vient de terminer l'église de Séchillienne).

Le conseil municipal lui a confié une mission complète de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 750€.

Au printemps 2005, nous avons obtenu les arrêtés de subventions du conseil général et de l'Etat à hauteur de 80 % pour un montant de travaux de 76 000 €. Ces décisions tardives n'ont pas permis d'engager les travaux dès 2005. Aussi, avec l'architecte, nous consultons actuellement des entreprises de charpente et de maçonnerie pour programmer les travaux dès le printemps 2006.

Nous espérons obtenir de très bons prix pour réaliser un maximum de travaux.

### **P.V.R. DERRIERE SAINT JEAN**

La commune vient de réaliser une voie nouvelle avec ses réseaux sur la zone NAa derrière Saint Jean. Dans le cadre de la Loi de décembre 2000, nous avons mis en place une P.V.R. (participation pour voies et réseaux). Le cabinet Rouvidant, maître d'œuvre a établi le coût des travaux pour desservir l'ensemble de la zone NA, ce qui représente 12€ du m<sup>2</sup> desservi. Cette participation est facturée à chaque construction, au prorata des surfaces.

Pour la 1<sup>ère</sup> tranche, les travaux se sont montés à 65 000 € sur lesquels la commune a retouché 38 000 € de participation pour les trois constructions et la voie dessert 4 000m<sup>2</sup> de terrains, propriété de la commune.

### **VOIRIES DES LOTISSEMENTS DU CHAMP DE LA DONNE ET DES CLOS**

La voirie de ces deux lotissements a été rétrocédée à la commune, conformément aux engagements pris avec les lotisseurs.

En effet, au moment de la conception du lotissement, la mairie avait imposé ses vues en matière de voirie, de réseaux et d'éclairage

public, pour qu'ensuite elle reprenne la voirie à sa charge. Ceci permet, en effet, de ne pas se retrouver en face d'une copropriété et de lever toutes ambiguïtés pour le futur (entretien, déneigement, réseaux d'eaux).

### **BARRIERES DEVANT L'ECOLE**



Vous n'avez pas pu ne pas remarquer les nouvelles barrières en bois installées en bordure de route, en face de l'école.

La sécurité des personnes étant une priorité pour la municipalité, un changement s'imposait.

Alain ROIZON étant très à son aise dans le travail du bois, celui-ci a été acheté pour un montant total de 1 934,83E HT comprenant la fourniture des poutres et planches, le rabotage et le traitement du bois. La pose ayant été réalisée avec beaucoup d'application par notre employé communal aidé par les jeunes employés de l'été.

### **AMENAGEMENT DU HAMEAU DE FONT-REYNIER**



Dans la continuité de ce qui a été réalisé sur d'autres hameaux, le conseil municipal a programmé pour les années à venir, 2006-2007, l'aménagement intérieur du hameau de Font-Reynier. Pour cela, il a confié la mission de maîtrise d'œuvre à la DDE pour élaborer un projet et accompagner la commune dans sa réalisation pour un montant de 3 500 €.

En concertation avec les habitants du hameau, nous avons fixé les grandes lignes de l'aménagement :

- élargissement de la route qui dessert les maisons Fertig et Leonard et les 2 futurs constructions du terrain Drevot.
- Recherche d'espaces publics avec création de places de parkings.
- Mise en valeur paysagée du patrimoine du hameau (bassin, murs en pierre).
- Remplacement d'une partie de la



conduite d'eau potable, côté Gervais et côté Fertig.

En complément de ces aménagements, nous avons sollicité le syndicat énergies 38 pour l'enfouissement des réseaux EDF, (moyenne et basse tension) et France Telecom ainsi que pour la pose de nouveaux lampadaires d'éclairage public.

L'estimation pour l'enfouissement des lignes électriques est de 140 000 € pour lesquels on pourrait espérer une subvention de 80 % et pour France Telecom 28 000€ avec une subvention dérisoire de 5 %.

Nous avons déposé les demandes d'aide auprès du conseil général ; les travaux ne seront engagés qu'à réception de la notification de l'arrêté de subvention.

Ensuite, il restera à la communauté de communes de la matheysine à refaire le tapis d'enrobé sur l'ensemble des routes du hameau.

Un aménagement qui sollicite plusieurs partenaires et qui nécessitera, à coup sûr, beaucoup de pugnacité pour obtenir les subventions et amener à terme l'ensemble du projet.

## TRAVAUX A L'ECOLE



Après 14 années de fonctionnement à l'école maternelle, il était nécessaire de faire quelques travaux.

Les fenêtres étant devenues vétustes, elles ont été changées côté Nord et Sud et remplacées par des fenêtres en PVC.

La peinture a été refaite dans les 3 pièces ; les choix des coloris ayant été laissés à l'appréciation des enseignants.

La totalité des travaux ayant coûté 17 654 € HT, subventionnés à 45% par le Conseil Général.



## Réfection des peintures à la Mairie

Un dégât des eaux (gel puis dégel au lavabo de la salle d'éducation physique située au-dessus de la mairie) ayant endommagé les plafonds et taché

les murs des bureaux de la Mairie, nous avons été amenés à refaire l'ensemble des peintures murs et plafonds.

C'est l'entreprise FAGOT de la Mure qui a réalisé ces travaux pour un montant de 6 000 € HT.

L'assurance nous a remboursé 4 000 €.

Ce sont la secrétaire et le conseil municipal qui ont choisi les coloris de notre Maison Commune.

## Renforcement de l'adduction d'eau potable au pied des Pellissiers

Suite aux fuites et au diagnostic défavorable sur l'état de la conduite existante, la commune a réalisé les travaux de changement de la colonne d'eau potable avec l'entreprise Carron. La commune en a profité, comme prévu, pour créer un réseau d'eau pluvial afin de récolter les eaux de ruissellement de la chaussée. Le montant de ces travaux s'est élevé à 12 000 € subventionné à 50 % par le conseil général.

La Communauté de Communes, sollicitée dès Novembre 2004, a fait réaliser les travaux de réfection de voirie lui incombant pour un montant de 19 700 €

## Carrefour des Prats et de la R.D. 113

Le projet a connu quelques modifications techniques demandées par les services du Conseil Général de l'Isère. Ces modifications ont changé les surfaces à acquérir auprès des propriétaires ; le dossier est dans les mains du géomètre et du service foncier du Conseil Général, une fois les ventes enregistrées, le projet devrait se réaliser courant de l'été 2006.

## Réfection de la voirie à La Monta

Ce projet a lui aussi connu maints rebondissements indépendants de notre volonté, mais enfin une route toute neuve a été faite ; il ne manque plus que les caniveaux en enrobé qui ont été victimes d'une panne de la machine spéciale et à présent les intempéries les retardent encore. Ces travaux ont été réalisés par la communauté de communes pour un montant de 200 000 € subventionné à 75 % par l'État et le Département, le reste (50 000 €) étant déduit des « crédits » des communes de Laffrey et Saint Jean à parts égales.



## **REALISATION D'UN LIVRET D'ACCUEIL COMMUNAL**

Avec l'aide de M. Jean-Pierre Mounet, Professeur, et d'un étudiant de l'Institut Universitaire Professionnel, option tourisme, le conseil municipal a décidé de réaliser un livret d'accueil communal pour les habitants de la commune.

A l'intérieur de ce document, on devrait retrouver un ensemble d'informations municipales et de la vie associative locale.

Nous avons également demandé la création d'un plan schématique de la commune et de ses différents hameaux et des noms des lieux-dits communaux.

### **SAINT JEAN FIDELE A LA MATHEYSINE**

*Au moment où la commune de Laffrey semble quitter la Matheysine pour se rattacher à la communauté de communes du Sud Grenoblois, décision regrettée par les élus matheysins, le conseil municipal a réaffirmé son attachement au plateau matheysin. Nous avons renouvelé une troisième fois notre demande de changement de canton et par-là même, le changement de circonscription (députés).*

*Bien que plusieurs instances politiques aient annoncé vouloir coller les cantons aux nouvelles organisations territoriales des communautés de communes, aucune décision n'est prévue et il semble qu'il soit extrêmement difficile, voire complexe de modifier un découpage électoral.*

*Cette situation de partage sur deux structures ne constitue pas véritablement un handicap et n'est pas isolée sur le canton de Vizille, puisque Vaulnaveys-le-Haut a choisi l'intercommunalité du balcon de Belledonne et le Sud Grenoblois a intégré les communes d'Herbeys et Bresson du canton d'Eybens.*

*Au moment où le conseil général de l'Isère va créer 13 maisons du département décentralisées, dont une devrait ouvrir à La Mure pour les cantons de La Mure, Valbonnais, Corps et bien entendu Saint Jean, nous nous sentons encore plus matheysins avec des problématiques totalement différentes de celles rencontrées dans l'agglomération de Grenoble, solidaires du contexte économique difficile du plateau matheysin.*

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE**

La communauté de communes de la Matheysine, en dehors de la gestion de la voirie, des ordures ménagères, des déchetteries et de la culture, a mis à l'étude trois importants projets d'investissement :

⇒ La médiathèque tête de réseau à La Mure : dans le cadre du plan de promotion de la lecture publique et pour renforcer la mise en réseau de nos bibliothèques, il est nécessaire de construire une médiathèque tête de réseau à La Mure. Ce bâtiment, d'une surface utile de 600 m<sup>2</sup>, sera installé sur le site des anciens abattoirs.

Suite à consultation, deux architectes ont présenté leur projet.

Le projet retenu du cabinet Ceret, va être présenté aux différents financeurs et en cas d'accord, pourrait voir un début d'exécution en 2006.

⇒ Patrimoine minier : Sur le site de La Motte d'Aveillans, il semble nécessaire d'agrandir les bâtiments pour améliorer l'accueil des touristes. Le projet est finalisé et nous sommes à la recherche de financement.

Pour le site de Susville, nous nous orientons, dans un premier temps, vers la conservation et la mise en sécurité du puits du Villaret et des bâtiments.

⇒ Programme des lacs : Après 4 ans d'études et de réflexions, une première tranche de 1 million d'euros de travaux a reçu l'aval du Conseil Général et de l'Etat (dotation de développement rural). Il ne manque plus que le C.D.R.A. soit finalisé pour être totalement opérationnel.

Dès le printemps, un cabinet d'études devrait finaliser les choix des élus et les travaux pourraient débuter à l'automne 2006.

Il s'agit d'aménagement sur les quatre plages (Laffrey, Saint-Théoffrey, Cholonge et Pierre-Châtel), de signalétique, de points d'accueil tourisme et de protection de l'environnement.

**O.M. et D.I.B.**

La communauté de communes de la Matheysine possède la compétence "élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés".

A ce titre, elle prend en charge les frais liés à :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers (O.M.). La collecte est assurée par le personnel communautaire (5 agents) et des camions loués à l'entreprise Gros.

Le traitement est délégué au S.I.C.T.D.M., syndicat regroupant les trois cantons de La Mure, Corps et Valbonnais, qui assure le transport jusqu'à l'usine d'incinération de Livet et Gavet.

- la collecte et l'enlèvement des déchets industriels banals (D.I.B.) par l'intermédiaire de déchetteries et points propres.

Le coût des déchets ménagers :

	2002	2003	2004
Tonnage	6 966 T	6 530 T	6 482 T
Coût	810992 €	891442 €	906451 €
T.E.O.M.	182000	834000	871697

L'ensemble des déchets ménagers collectés rapporté à la population donne une production de 1 kg O.M. par habitant et par jour.

La diminution du tonnage s'explique par la mise en place du tri sélectif :

14 kg/hab de journaux

28 kg/hab de verres

4.82 kg/hab d'emballages

Celui-ci a permis une économie de 70 366 € sur les quantités collectées et 71 759 € par le passage de la TVA à 5,5% au lieu de 19,6% (passage automatique lorsque l'organisme de regroupement pratique le tri sélectif)

Le coût des D.I.B. : la collecte des D.I.B. est en constante augmentation :

	2003	2004
C.C.M.	16 970m <sup>3</sup>	18 409m <sup>3</sup>
St Jean	590m <sup>3</sup>	475m <sup>3</sup>

Ceci pour un coût global en 2004 de 426 252 €.

A savoir aussi que le traitement à Livet et Gavet coûte pour 2004, 88 €/tonne.

Suite à des travaux effectués dans l'usine d'incinération, les coûts du traitement vont passer à 115 €/tonne pour 2005 et 135 €/tonne pour 2006.

A cela, il faut ajouter le coût du transport, soit 13 €/tonne.

Tout ceci représente 167 €/hab pour les O.M. et 37 €/hab pour les D.I.B.

Face à cette situation, la politique de la communauté de communes se développe sur trois axes :

- trouver des ressources nouvelles : c'est en particulier la création en 2005 de la redevance spéciale pour les gros producteurs (lycée, collège, hôpital, commerce) qui dépassent 1 bac de 660 litres par semaine.

Pour 2006, les bacs au-delà du 1<sup>er</sup> seront facturés 17 €. C'est aussi la facturation de l'accès aux déchetteries pour les professionnels.

- faire des économies : c'est la mise en place du tri sélectif. C'est aussi la réflexion sur le traitement des D.I.B. Par exemple, la mise en place du co-compostage avec les agriculteurs, pour tous les déchets verts.

C'est aussi la réflexion sur les frais de collecte en favorisant la mise en place des moloks, en particulier pour les hameaux excentrés. La collecte des moloks ne nécessitant qu'un chauffeur au lieu de trois personnes pour le ramassage porte à porte.

- c'est enfin l'augmentation des recettes, principalement par l'évolution du taux de la T.E.O.M. A noter que ce taux n'a pas varié en 2005.

L'augmentation constante des coûts liés à nos déchets est l'un des défis majeurs des prochaines années. Pour gagner la partie, il faudra que chaque citoyen participe activement à la mise en œuvre de solutions.

**TARIFS PUBLICS 2006**

Lors de sa séance du 15 novembre 2005, le Conseil Municipal a procédé à la modification des différents tarifs publics pour l'année 2006 :

**- Prix de l'eau et de l'assainissement :**

* Prix du m3 de l'eau	0.2907 €
* Prix abonnement eau	16.3200 €
* Prix du m3 assainissement	0.4780 €
* Prix abonnement assain.	48.9600 €

**- Raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement :**

* raccordement au réseau d'eau	750.00 €
* raccordement au réseau d'assainissement	
- habitations existantes	275.00 €
- habitations futures	2 400.00 €

**- Concessions cimetièrre**

* concessions cimetièrre 30 ans	260.00 €
* concessions columbarium 30 ans	520.00 €

**- Salle des fêtes**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes.

**C.C.A.S.**

Les tables de la salle des fêtes s'étaient parées, ce samedi 24 septembre de leurs plus beaux atours et couleurs pour accueillir un succulent repas concocté une fois de plus pour les anciens de la commune par nos Maîtres-queues Monique et Hélène (mais ne dit-on pas qu'on ne change pas une équipe qui gagne ?). Dès l'apéritif, le ton était donné et les papilles s'excitaient. Vinrent ensuite le méli-mélo de saumon puis les ravioles d'escargots qui auraient fait pâlir les meilleurs étoilés de France. Le coup de la Mère Monique fut bien apprécié pour faire glisser toutes ces gourmandises. La viande (du veau) était, de l'avis de tous un pur régal, accompagné de purée, flan de courgette et autres champignons et la grande diversité des fromages trouvait des amateurs

fort avertis. Pour conclure, le pavé au marron sauce whisky et chocolat blanc rencontra un vif succès lui aussi.

Après le champagne offert par le comité des fêtes et le discours du maire dans lequel il rappela à notre souvenir les disparus, les dames eurent droit à leur petit bouquet.

**COUPES AFFOUAGERES**

Une personne a été sanctionnée pour non respect du règlement (arbres non abattus, branches non évacuées).

Quarante affouagistes ont été tirés au sort en présence de la commission.

Lot n° 01	ROGY Francis
Lot n° 02	LESNIER Daniel
Lot n° 03	VEFOUR Jacky
Lot n° 04	BORTOT Renato
Lot n° 05	FOUR André
Lot n° 06	CASSAGNE Alain
Lot n° 07	PELLISSIER Maurice
Lot n° 08	ESPIAU Bruno
Lot n° 09	LEONARD Bruno
Lot n° 10	RAVANAT Jean-Luc
Lot n° 11	EYMERY Gérard
Lot n° 12	OST Claudine
Lot n° 13	DIAZ Gérard
Lot n° 14	ROUX Sébastien
Lot n° 15	CHAMBAT Michel
Lot n° 16	PERROT-MINNOT Christian
Lot n° 17	PERROT-MINNOT Céline
Lot n° 18	BLANCHEMANCHE Charles
Lot n° 19	FRANCESCHINI Pierre
Lot n° 20	DIBON Louis
Lot n° 21	CASSAGNE Yvette
Lot n° 22	CASSAGNE Thierry
Lot n° 23	GAIO Christian
Lot n° 24	BORFIGA Thierry
Lot n° 25	VINET Ghislaine
Lot n° 26	PACEWICZ André
Lot n° 27	CACHET Gérard
Lot n° 28	STAGNARI Jean-Claude
Lot n° 29	RAVANAT Xavier



Lot n° 30 PELE Denis  
 Lot n° 31 SAGOT Alain  
 Lot n° 32 DEBETTE Jean-Luc  
 Lot n° 33 DASTUGUE Denis  
 Lot n° 34 FERTIG Christine  
 Lot n° 35 MELZANI Emile  
 Lot n° 36 BOUAMEUR Mohamed  
 Lot n° 37 MOUNET Jean-Pierre  
 Lot n° 38 PELISSIER Francis  
 Lot n° 39 LOHIER Eric  
 Lot n° 40 MELOT Gilles

**NAISSANCES**

**Benjamin HONORE**, de Laurent HONORE et Myriam BELLON, Les Perrins, le 27 janvier 2005

**Julien PELISSIER**, de Francis PELISSIER et Cécile AUDINOS, Les Perrins, le 1<sup>er</sup> avril 2005

**Eulalie ROUSSET**, de Julien ROUSSET et Prisca RICOTIER, Les Perrins, le 14 avril 2005

**Corentin SIMIC**, de Gilles SIMIC et Audrey VALLIER, Les Prats, le 20 avril 2005 (né à Saint Jean de Vaulx !)

**Lily DODE**, de Olivier DODE et Sandrine PONDERANT, Le Village, le 20 mai 2005

**Lilou BATTU**, de Jean-Clément BATTU et Séverine MICHEL, Les Rhoures, le 22 mai 2005

**Mathéo BARET**, de David BARET et Caroline PERRIN, Le Villaret, le 23 juin 2005

**Dora BENHAMAD**, de Zakaria BENHAMAD et Caroline SULTAN, Les Perrins, le 06 juillet 2005

**Lou PASCAL**, de Luc PASCAL et Cécile BAHLER, Le Village, le 11 juillet 2005

**Antonin ROUX**, de Sébastien ROUX et Héloïse BAR, Les Prats, le 29 septembre 2005

**MARIAGES**

**Nous avons eu la joie d'unir...**

Sébastien BONNOIT et Virginie REYNIER-POETE, Le Villaret, le 11 juin 2005

Julien ROUSSET et Prisca RICOTIER, Les Perrins, le 02 juillet 2005

Ismail OUATELI et Laure CLUZEL, Le Pontet, le 23 juillet 2005

**DECES**

Mme Marie GONCHOND veuve OTTOBRONDE, le 1<sup>er</sup> janvier 2005

M. PERRIN-TERRIN Raymond, le 17 février 2005

M. André SAGOT, le 13 mars 2005

**PERMIS DE LOTIR**

**MARQUET Florent : Le Connex**  
(terrains Four, Chiodi, derrière Saint Jean)

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**DURET Jean-Marc** - Le Village pour la construction d'un garage

**EYMERY Sabine** - Les Rhoures pour la construction d'une maison individuelle

**BERNARD Patrick** - Les Prats pour la construction d'un garage

**MARQUET Florent** - Lot. Le Connex pour la construction d'une maison individuelle

**BRENNER Jean-Louis** - Les Pellissiers pour la construction d'un garage

**VIGATO Georges** - Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle

**DINI Frédéric** - Lot. Le Connex pour la



construction d'une maison individuelle  
**TRAMAGLIA Stéphane** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle  
**BARBE-SAVAIDES** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle  
**PAUPERT Marc** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle  
**PERRIN-PATRAS Guillaume-RENOUX Andréa** – Lot. Le Champ de la Donne pour la construction d'une maison individuelle  
**GERMANEAU** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle  
**KIEHN Benoît-LAIGNEAU Béatrice** – Lot. Le Connex pour la construction d'une maison individuelle  
**SCHNEIDER-LABROT** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle  
**DURAFOUR Sylvain** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle  
**RAVANAT Michel** – Les Pellissiers pour l'extension d'une maison  
**PERRIN Laurent** – Le Villaret pour la construction d'une maison individuelle  
**BLANCHEMANCHE Fabrice** – Lot. Les Clos pour la construction d'une maison individuelle

### PETITS TRAVAUX EXEMPTS DE PC

**REYNIER-POETE Patrick** – Les Perrins pour pose de velux en toiture d'une grange  
**KROL Pierre** – Les Rhoures pour l'agrandissement d'un accès au grenier  
**BENHAMAD Zakaria** – Les Perrins pour l'agrandissement de deux velux  
**ROUX Sébastien** – Les Prats pour la création d'une chambre et d'un cellier  
**GASPARUTTO Francis** – Les Perrins pour la couverture d'une terrasse et création d'une véranda  
**CICHONSKI-RENIER Christine** – Les Prats pour un permis de clôture  
**DEBETTE Jean-Luc** – Les Pellissiers pour la construction d'un atelier en sous pente et d'un abri de jardin  
**EYMERY Jean-Paul** – Le Villaret pour la création d'un abri à bois et d'une véranda  
**CACHET Gérard** – Les Prats pour la modification de façades et pose de deux velux  
**LENDISCO Maurice** – Les Prats pour la construction d'un abri de jardin  
**PERRIN-PATRAS Guillaume** – Lot. Le Champ de la Donne pour un permis de clôture

**PHAM Sylvie** – Les Arnauds pour un permis de clôture

### CERTIFICATS D'URBANISME

**MARQUET Florent** – terrains Four et Chiodi derrière Saint Jean  
**SIMIC Georges, Fabienne** – **MEHAJRI Badis** – terrain aux Prats  
**BANNET Philippe** – terrain Drevot à Font-Reynier  
**BOURNAY Guy** – terrain Cluzel au Pontet  
**Maître MATHIEU** – terrain Drevot à Font-Reynier  
**DREVOT Gérard** – terrain à Font-Reynier  
**PERRIN-TERRIN-BENIS** – terrain aux Perrins  
**REVOL Louis** – terrain dessous Saint Jean

### LA GARDERIE PERISCOLAIRE

*Pour sa troisième année de fonctionnement, ce service rencontre un réel succès. Une vingtaine de familles est concernée. Dix à dix-neuf enfants sont accueillis chaque jour par Véronique Mata de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30 dans les locaux de l'école primaire.  
Tarifs : Q.F. inférieur à 534 = 2.05 € de l'heure  
Q.F. supérieur à 534 = 2.25 € de l'heure*



### LES EFFECTIFS DE LA RENTREE SCOLAIRE

*La maternelle à Saint Jean de Vaulx compte 58 élèves dont 21 Saintjaraux répartis en 2 classes : petite section : 20, moyenne section, 17 et pour la grande section : 21 élèves.  
En primaire, il y a 86 élèves dont 42 Saintjaraux répartis en 4 classes : 18 au CP-CE1, 21 au CE1-CE2, 23 au CE2-CM1 et 24 au CM1-CM2.*

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2005.



## MUTUELLE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE SAINT JEAN DE VAULX

Un peu d'histoire :

Le condensé ci-dessous est extrait du livre du secrétaire.

⇒ **C'est le 08 août 1926** qu'a été créée "**la caisse de retraite de la compagnie des sapeurs pompiers de Saint Jean de Vaulx**".

Les statuts sont revenus approuvés par le Préfet en octobre de la même année.

Il a été constitué un bureau: ont été élus à bulletins secrets au 2<sup>ème</sup> tour :

Président : COYRET Louis  
Vice-Président : VILLARD Lucide  
Secrétaire : MELMOUX Louis  
Trésorier : BERTRAND Emile  
Administrateurs : MURET César, RAVET Fernand,  
ROIZON Joseph

L'assemblée générale s'est déroulée en octobre 1926 et était composée de 24 personnes. Il était décidé le versement d'une cotisation annuelle de 10 francs. Le coût des enterrements était de 100 francs et perçu d'avance par le trésorier.

Les porteurs aux enterrements devaient obligatoirement porter leur insigne, sinon une amende de 2 francs leur était infligée.

Une note est adressée au Maire afin de l'informer de la nomination de M. VILLARD Lucide au grade de sous lieutenant, officier commandant la compagnie.

⇒ **De 1928 à 1935** :

Le conseil se réunissait plusieurs fois par an afin d'organiser des manœuvres de la pompe à incendie.

Nomination de 2 Clairons rémunérés pour prévenir tous les membres actifs et la population en cas de décès ou de sinistre.

En cas d'incendie, tous les membres actifs doivent être présents sur les lieux du sinistre ; en cas de défaillance, le pompier était passible d'une amende de 20 francs et même d'une éventuelle exclusion !

**En 1935**, M. ROIZON Raymond devient Président et M. MISTRAL Auguste, secrétaire.

⇒ **En 1936**, il est décidé que les enterrements seront assurés par 4 porteurs et 1 Gradé portant képi.

⇒ **1940** : M. Ravanat Marcel devient secrétaire.

⇒ **1941** : Achat de la voiture mortuaire neuve et d'un traîneau à neige à la Société CARRON de La Mure.

Le coût des cotisations, des enterrements et des amendes est régulièrement réactualisé.

⇒ **1961** : M. ROIZON Raymond fait valoir ses droits à la retraite ; il est remplacé au poste de Président par M. RAVET Armand qui a satisfait avec succès à l'examen d'officier de corps.

⇒ **1963** : M. RAVANAT Marcel fait valoir ses droits à la retraite et laisse son poste de secrétaire. Pendant la période 1963 à 1977, la société paraît en sommeil sans réunions.

⇒ **En 1977**, nouveau conseil d'administration :

Président : RAVANAT Raymond  
Vice-Président : RAVET Fernand  
Secrétaire : RAVANAT Jean-Louis  
Trésorier : MELMOUX René

⇒ **De 1977 à 2005** :

Il y a une assemblée générale annuelle. Les membres paient leur cotisation, à savoir dernièrement, 1 € annuel.

Le déroulement des obsèques se fait comme par le passé. Raymond Ravanat convoque des porteurs bénévoles.

La pompe à incendie a été donnée aux pompiers grenoblois pour la mettre au musée. La voiture mortuaire a été vendue (cinéma Pagnol)

⇒ **JUIN 2005** :

Lors de l'assemblée générale, Raymond RAVANAT fait part à l'assemblée de son désir de cesser sa fonction. L'unanimité des membres présents a décidé de maintenir en vie notre mutuelle.

Ont été élus au conseil d'administration :

Président : RAVANAT Michel  
Vices-Présidents : GUIGNIER André  
VEFOUR Jacky  
Secrétaire : RAVANAT Yves  
Trésorier : VIALLET Christian  
Membres : CASSAGNE Thierry,  
DIAZ Gérard, PERRIN Robert, PERROT-MINNOT  
Christian.

Il est décidé de continuer la coutume obsèques.

Messieurs RAVANAT Michel et VIALLET Christian ont rencontré le chef des corps des sapeurs pompiers de La Mure. Il en résulte :

- La lutte contre l'incendie est un travail de professionnel et pour des raisons de sécurité, de responsabilité et juridique, il est fortement déconseillé de s'immiscer dans cette fonction.

- Les pompiers de La Mure recherchent des bénévoles, mais Saint Jean est un peu éloigné de leur base.

- Il existe une formation de jeunes pompiers ; 1 jeune de la commune participe et nous avons décidé de l'aider ponctuellement à ses frais de déplacement.

Nous envisageons pour 2006 d'effectuer "quelques manœuvres" afin de familiariser la population désireuse au maniement d'un extincteur à eau.

Nous allons également organiser une formation aux gestes qui sauvent.

Pour ces nouvelles activités, nous devons effectuer une modification de nos statuts.

Le conseil d'administration a décidé de se réunir deux fois par an ; assemblée générale en juin, réunion de travail en octobre ou novembre.

Toutes les suggestions sont les bienvenues. N'hésitez pas !!!

Les contacts privilégiés :

RAVANAT Michel 04 76 73 13 48  
VIALLET Christian 04 76 73 16 20



## FOYER CULTUREL

L'équipe du foyer culturel et sportif de Saint-Jean de Vault vous souhaite une très bonne année 2006 et espère contribuer modestement à la qualité de vie que l'on trouve dans notre commune.

Le foyer propose pour cette année seize activités pour adultes et cinq activités pour enfants. La cotisation individuelle est pour l'année scolaire 2005/06 de 30 euros, la familiale est de 60 euros. Elle permet de participer à toutes les activités sauf pour la piscine, le tennis, la poterie enfants et le théâtre enfants où un supplément est demandé. Un planning des activités est affiché sur le panneau d'affichage près de la salle des fêtes de Saint-Jean de Vault. En plus des activités habituelles (marche sportive, marche découverte, gymnastique d'entretien, relaxation, musculation, poterie, patchwork, aquarelle, sculpture sur bois, chorale, piscine, chorale, encadrement, confection de panier, et pour les enfants, poterie, sculpture sur bois, théâtre) viennent s'ajouter cette année, la peinture à l'huile, les discussions en patois et le théâtre adulte ; pour les enfants, le tennis et la chorale. Renseignez-vous, vous pouvez encore vous inscrire à de nombreuses activités.

Nous remercions tous les animateurs bénévoles qui nous font partager leur savoir et nous consacrent de leur temps. Nous n'oublions pas Claude qui a créé la Chorale de Saint-Jean, reprise avec bonheur par Angéline.

Des animations sont prévues tout au long de l'année. Notez les dates dès maintenant.

⇒ **Le 21 janvier 2005 à 20h30.** Une pièce de théâtre « Y'a encore du pain sur les planches » par la compagnie « A TH.A.B.B.L.E. » et l'association « Fil de fer » à la salle des fêtes de Saint-Jean de Vault.

⇒ **Le 27 et 28 janvier :** Attestation de formation aux premiers secours. Voir article ci-après.

⇒ **Le vendredi 3 février à 20h30.** Conférence sur l'histoire de l'écriture par Salvatore Viola avec exposition sur la calligraphie.

⇒ **Le 18 mars à 20h30.** Repas buffet avec animations surprises.

⇒ **Le 24 mai.** Présentation du travail de l'activité théâtre enfants.

⇒ **Le 3 juin.** Journée « exposition du foyer » avec présentation des productions des différentes activités, tombola, animations,...

⇒ **Fin juin.** Les feux de la Saint-Jean le 23 juin.

Le foyer continue dans le même état d'esprit et nous sommes heureux de constater que spontanément des personnes se présentent pour proposer leur savoir faire.

Nous avons ainsi rencontré deux jeunes nouveaux arrivés à Saint-Jean: Andréa et Guillaume. Tous deux sont pompiers professionnels. De plus Andréa est moniteur national de premiers secours depuis 1995 et Guillaume, aussi moniteur, est instructeur national de secourisme depuis 2004. Ils proposent de faire bénévolement une formation intitulée « Attestation de formation aux premiers secours » sanctionnée par l'obtention d'un diplôme officiel. Cette formation de 10 heures se fera le vendredi 27 janvier de 20h à 23h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h à Saint-Jean de Vault. Le repas pique-nique se prendra sur place et sera l'occasion de renforcer la convivialité de la formation.

**Les objectifs de cette formation :** permettre l'accession aux gens à un certain nombre de gestes à entreprendre dès qu'un problème est constaté afin de tenir un rôle dans la chaîne des secours.

La formation est très pratique et les stagiaires sont mis en situation pour acquérir les bons réflexes.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire dès maintenant auprès de Christine Cachet (04 76 73 10 78 ou [chris.cachet@wanadoo.fr](mailto:chris.cachet@wanadoo.fr)). La formation est gratuite et elle est prévue pour un groupe de 12 personnes.

N'hésitez plus, le rôle de « premier maillon » dans la chaîne de secours est prépondérant et habiter dans une commune loin des grands centres de secours doit nous responsabiliser. Tout le monde devrait avoir les bons réflexes.

## LA BOULE VAULXOISE

L'assemblée générale, qui s'est tenue début octobre, a confirmé la bonne santé de la boule vaulxoise, qui avec plus de 30 licenciés est l'une des plus dynamiques du plateau Matheysin.

Les concours officiels ont connu des fortunes diverses, le challenge PASCAL et celui du foyer ont rencontré un franc succès, tel n'a pas été le cas de celui des commerçants.

Le but de l'amitié, qui a regroupé 48 participants, s'est déroulé selon une nouvelle formule plus rythmée avec des parties finales concentrées sur une seule journée et une satisfaction unanime des compétiteurs ; la formule sera donc reconduite.

Les soirées du mercredi font toujours recette et seront renouvelées en 2006 avec la possibilité d'utiliser au mieux les facilités offertes par la mise à disposition du local construit, dans un temps record, par les



employés communaux ; merci à la commune.

Place maintenant à la saison d'hiver et ses concours en clos couverts où les représentants de la boule représenteront dignement notre société.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

### ADSL : C'EST POUR LE 31 JANVIER 2006



Il y a un an, on annonçait le haut débit en téléphonie à Saint Jean pour le printemps 2005. A plusieurs reprises, France Telecom a repoussé la date de mise en service du commutateur de Laffrey. Il semblerait que cette fois, cela soit officiel. L'équipement serait réalisé en janvier 2006 pour permettre à tous les abonnés au téléphone de pouvoir se connecter avec le haut débit au 31 janvier 2006.

Internaute, à vos ordinateurs, pour envoyer vos mails (pour la mairie : [mairie-saint-jean-de-vaulx@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-jean-de-vaulx@wanadoo.fr))



### LE PARLEMENT DES ENFANTS

Pour la seconde année consécutive, un élève de CM2 de la classe de M. Jean-Yves Le Gall a siégé une journée à l'Assemblée Nationale le samedi 11 juin. Ont été élus Erwan Gaïo et son suppléant, Jean Avédikian. La préparation de cette journée s'est concrétisée par la visite le lundi 07 mars de M. Migaud, Député.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont participé à l'opération "Le Parlement des

Enfants" et ont rédigé une loi qui sera peut-être discutée à l'Assemblée Nationale.

Voici le texte de loi proposée par nos petits Vaulxois et Saint Jarraux :

#### **Proposition de loi**

visant à l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Présentée par :

Faustine AMIDEI, Jean AVEDIKIAN, Alexandre BARET, Marion BORFIGA, Nils BURLAT, Manon CALVET, Stéphane CARON, Naomi COLANTONIO, Benjamin DESCHAMPS, Pauline DIDIER, Romaric DUISIT, Arnaud FAURE, Kévin FAVIER, Erwan GAÏO, Justine LETZGUS, Laurie MELZANI, Laura ORTIZ, Thierry PADILLA, Maëlle PELLOUX-GERVAIS, Elie PIRAS-RENZETTI, Loïck ROGY, Laura ROIZON, Maïlys ROIZON, Jean-Sébastien ROULX, Stéphane TROUSSIER.

⇒ Exposé des motifs :

"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits" énonce la Déclaration Universelle des droits de l'Homme dans son premier article.

La devise de la France est "Liberté, Egalité, Fraternité".

Cette Egalité n'est à notre avis pas respectée en particulier pour les salaires entre hommes et femmes.

En 1972 est votée une loi sur l'égalité des salaires, mais elle n'est toujours pas appliquée.

En 2005, il y a toujours entre 20 et 25 % d'écart moyen de salaires entre hommes et femmes à qualification égale, à ancienneté et compétences égales.

Il n'y a aucune raison valable à ces écarts.



⇒ Proposition de loi

### Article 1<sup>er</sup>

Seules la qualification, l'ancienneté et les compétences doivent compter dans le salaire lors d'une embauche.

### Article 2

Le fait d'être un homme ou une femme ne doit pas être pris en compte pour juger de la rémunération.

### Article 3

Le fait de ne pas respecter les articles 1 et 2 constitue un délit.

## Horaires d'ouverture de la mairie



**Lundi** ..... 13h30 à 18h00  
**Mardi** ..... 08h30 à 12h00  
**Jeudi** ..... 08h30 à 12h00  
**Vendredi** ..... 08h30 à 12h00

☎ 04.76.73.11.97

Fax : 04.76.73.18.71

e-mail : [mairie-saint-jean-de-vaulx@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-jean-de-vaulx@wanadoo.fr)

Le Conseil Municipal, l'équipe du CCAS, le personnel communal, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2006.